

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

☎ Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 6 OCTOBRE

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Comme nous le prévoyions dans l'article du dernier bulletin, les commandes d'engrais commencent à nous parvenir assez nombreuses.

Nous ne saurions trop recommander à nos adhérents de ne pas attendre au dernier moment pour nous passer leurs ordres, soit directement, soit par l'entremise de nos agents, afin d'être certains d'avoir leurs marchandises au moment de leur emploi.

Rien de changé dans les cours, valables jusqu'au 31 octobre, sauf pour les engrais azotés d'automne pour lesquels les quantités mises à notre disposition jusqu'à cette date, sont limitées.

Au cas où ces quantités viendraient à être atteintes avant le 31 octobre, nous serions tenus de faire de nouveaux achats, au cours en vigueur à ce moment et probablement en hausse, à moins cependant d'un relèvement possible de notre franc.

LA RÉCOLTE DU BLÉ

Les battages dans nos régions s'avancent rapidement et leurs résultats justifient toutes les appréhensions que nous avons déjà formulées.

Dans le Sud et l'Ouest du département, la moyenne du rendement ne dépasse pas 12 hectolitres à l'hectare. Dans le Nord elle descend à 10. Le grain est lourd, très sec, mais souvent mélangé à des graines étrangères qu'il faudra trier.

Dans la plus grande partie de la Vendée et du Maine-et-Loire, les résultats ne sont guère plus satisfaisants.

C'est la mauvaise récolte, hélas prévue à la suite des pluies persistantes du printemps inondant les terres à sous-sol généralement imperméables de notre région de l'Ouest.

Qu'en est-il dans l'ensemble de la France continentale ?

Tout récemment encore, le ministère de l'Agriculture affirmait que la récolte était bonne ; certaines publications disaient même excellente et suffisante pour nos besoins. Ces nouvelles nous paraissent empreintes d'un optimisme voulu et nous avons cherché à nous documenter près de grands agriculteurs de diverses régions. La note est toute différente :

Résumons les renseignements que nous avons reçus, en faisant observer que dans les pays gros producteurs les battages sont à peine commencés et que par suite les estimations ne peuvent y être qu'approximatives.

Région du Nord. — Sauf dans certaines terres perméables du Laonnois, qui donneront bonne récolte, l'ensemble du Nord

est médiocre ; nombre de gerbes plus élevées qu'en 1922, mais le rendement en grain sera sensiblement inférieur. Beaucoup d'herbe et de mauvaises graines.

Brie. — Diminution probable d'au moins 20 o/o sur les résultats de l'an dernier.

Beauce. — Beaucoup de paille et peu de grain ; réduction présumée sur 1922 : 20 o/o.

L'Est aurait une augmentation assez sensible ; notons que la récolte de 1922 y a été mauvaise.

Le Centre, le Sud, le Sud-Ouest seraient assez bien partagés, mais ce sont des pays d'assez faible production.

L'Ouest paraît tout spécialement médiocre, pour ne pas dire pis.

Ainsi donc, à l'encontre des publications officielles, mais de l'opinion plus désintéressée des producteurs et des Associations agricoles, il semble résulter que la récolte de 1923 dans l'ensemble est médiocre, inférieure à celle de 1922, certainement en-dessous de nos besoins.

Malgré les mesures prises pour restreindre la consommation du blé, malgré l'emploi de succédanés trop peu abondants, il faudra importer.

D'où cette conséquence que bien probablement les cours de 84 à 85 fr. actuellement pratiqués doivent s'élever l'hiver prochain, peut-être même plus tôt, sous la réserve d'une forte baisse du change qui joue un rôle capital dans toutes les questions d'importation.

A VENDRE dans les bureaux du Syndicat

Poudre Saint-Eloi remplaçant le chaulage des semences.

Le paquet pour 1 hectolitre de grains 0 fr. 80.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Crésyl Henry, en bidons de 1 litre 5 fr.
Crésyl Henry, en bidons de 5 litres 25 fr.
Crésylol, en bouteilles de 1 litre... 4.50

Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Élevage Intensif des Veaux et Porcs
4 fr. 50 l'Exemplaire

Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en

peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

SEMOIR A MAIN A LA VOLÉE PERFECTIONNÉ

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare $\frac{1}{2}$ à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros-grains. Nous adresser les demandes.

Son prix est d'environ 65 fr., Nantes.

Les problèmes actuels de l'Agriculture

par MM. Henri et Joseph HITIER (1)

INTRODUCTION
(SUITE ET FIN)

Mais l'effort que suppose tout ce programme n'est point susceptible de donner les résultats qu'on est en droit d'en attendre, si d'une part cet effort reste individuel, si de l'autre il n'est pas dirigé, guidé en quelque sorte à chaque instant. De là deux chapitres où nous envisagerons d'abord le concours à demander à l'association et aux groupements pour mener à bien le programme d'intensification envisagé et en second lieu le rôle qui revient à la Science et à l'Enseignement dans l'œuvre des activités à guider de façon à éviter les erreurs de direction et aussi les découragements et déceptions qui les accompagnent.

Avec ce programme, si nous ne pouvons prétendre aborder toutes les questions intéressantes de l'agriculture, du moins avon-nous conscience d'attirer l'attention sur les problèmes les plus importants de l'heure présente. Au surplus ce sont ceux-là seulement que nous avons reçu mission de mettre en lumière et nous tiendrons notre tâche pour remplie, encore que nous cantonnons dans le cadre que nous venons de tracer, si nous réussissons à montrer l'intérêt primordial des problèmes auxquels notre étude est volontairement limitée.

Il est toutefois une question que d'aucuns s'étonneront peut-être de ne voir aborder qu'incidemment à l'occasion du rôle de la Science et qu'ils s'attendaient peut-être à voir traitée avec plus d'ampleur, c'est celle des engrais. Nous ne voudrions pas qu'on pût nous reprocher de lui avoir fait une place trop restreinte.

(1) Les Problèmes actuels de l'Agriculture, par MM. H. et J. Hitier. 1 volume in-16, chez Payot, à Paris Fr. 4 **

parce que nous en aurions méconnu l'intérêt.

Nul n'est plus que nous convaincu qu'un programme d'intensification réclame de larges apports de matières fertilisantes pratiqués vis-à-vis du sol, d'autant plus que la terre de France a beaucoup à réparer à la suite d'une période où ses forces productives ont été insuffisamment entretenues. Mais cela suppose que les agriculteurs trouveront à leur disposition les ressources en matières fertilisantes dont ils ont besoin et c'est chose qui ne dépend pas d'eux. Ils sont ici tributaires de l'industrie et du commerce. Ils sont prêts à de très larges emplois de matières fertilisantes tirées de l'étranger venant compléter ce que la ferme tire d'elle-même. Mais encore faut-il que ces matières leur soient livrées à un prix tel que l'emploi en soit possible économiquement, autrement dit que par le supplément de récolte obtenu soit couverte la dépense engagée. Or, en fait, les engrais commerciaux, surtout quand on tient compte des prix de transport, parviennent à la ferme grevés d'un prix trop élevé. Il nous faut une politique des engrais, c'est-à-dire un plan d'ensemble assurant à l'agriculture les stocks dont elle a besoin dans des conditions qui permettent les très larges emplois. C'est affaire aux pouvoirs publics de prendre les initiatives nécessaires. Ils ont compris la chose puisqu'un décret récent a institué une Commission des engrais qui a tenu sa première séance le 25 mars 1922.

Les agriculteurs ne peuvent que signaler à la sous-commission des transports constituée sous la présidence de M. J.-H. Ricard le caractère prohibitif des tarifs actuellement en vigueur sur nos réseaux en matière d'engrais, même par wagons complets. Quand on voit que le transport de 10.000 kilos de potasse des mines d'Alsace à Amiens représente à peu de chose près le prix de la potasse, quand on constate qu'un wagon de tourteaux de Marseille à Paris est grevé de 1.200 francs de frais de transport on comprend qu'il y a urgence à intervenir.

Une réforme s'impose. Les agriculteurs la réclament avec le sentiment qu'elle est une des conditions essentielles de cette intensification de la production qu'on leur demande. A cette intensification ils sont prêts à travailler avec toute leur énergie ; encore faut-il que les moyens leur en soient fournis.

Chaux et Chaulage

(SUITE ET FIN)

DIVERS MODES D'EPANDAGES

DE LA CHAUX

On peut mettre la chaux en tas sous un hangar à l'air libre. Elle se délite lentement par l'humidité de l'air. Alors on la charge et on la transporte au champ pour la répandre. Ce système a l'inconvénient de laisser un fort commencement de carbonatation s'effectuer et de nécessiter double chargement et déchargement d'une matière peu agréable à manipuler.

Il est plus avantageux dès qu'on a été

COCHYLIS

En beaucoup de vignobles on constate que les grains de raisins sont attaqués par le ver de la cochylis. Voici un moyen très simple et peu coûteux expérimenté avec succès par une de nos amis dont le vignoble avait été très atteint en 1910.

Avec de la colle faite avec de la farine délayée dans un peu d'eau chaude, on colle à l'intérieur des banchots et aussi haut que possible, des bandes de papier de 7 à 8 centimètres de hauteur, il faut placer les bandes sans laisser d'intervalles, de façon à faire dans toutes les maies une ceinture complète. A l'aide d'un pinceau on étend sur ce papier une couche de goudron (ou de glu) de 2 à 3 centimètres de largeur. Le coaltar ne suffit pas, car il sèche trop rapidement et ne constitue plus d'obstacle.

Il faut cueillir tous les raisins même ceux qui sont secs, car souvent ils contiennent des vers et parfois en grand nombre. Avoir soin de ne pas fouler les raisins dans les portoirs afin de ne pas déranger les vers qui sont logés dans les grains.

Tous les vers ainsi apportés dans la maie de dépotage seront détruits, car, ou bien ils seront écrasés au moment du foulage, ou bien ils seront noyés dans le moût, ou bien ils seront écrasés sous la pression dans le cep, aucun ne peut franchir la ceinture engluée ou goudronnée.

N'oublions pas que les vers ainsi détruits par milliers seraient les cochylis papillons du printemps 1924.

Que le lecteur communique ce renseignement à ses voisins et ils pourront, en utilisant tous ce procédé très simple, préserver par groupes importants, les vignobles qui seraient sans cela, menacés d'une forte attaque au printemps.

QUESTIONS FISCALES

LE NOUVEAU RÉGIME DES BOUILLEURS DE CRU

La loi du 28 février 1923, qui a instauré une nouvelle réglementation pour les bouilleurs de cru, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} août, mais comme elle est encore incomplètement connue les petits bouilleurs qu'elle intéresse tout spécialement, il n'est pas sans utilité d'en donner une rapide analyse en l'appuyant sur la circulaire de l'Administration des Contributions indirectes du 20 avril 1923, n° 62.

Cette loi comprend 5 articles, mais seuls les articles 2, 3 et 5 offrent un intérêt actuel pour les bouilleurs de cru exerçant en dehors de l'Alsace et de la Lorraine pour lesquelles l'article 4 édicte qu'un décret spécial fixera les conditions d'application de la présente loi. Quant à l'article 1^{er}, il n'avait sa raison d'être que pour sanctionner l'état de chose existant du 28 février au 31 juillet dernier.

ANALYSE DE LA LOI. — Principales innovations. — L'article 2 renferme plusieurs innovations tout à l'avantage des bouilleurs de cru. 1^o La plus importante consiste dans la suppression de la limitation de la quantité de 200 litres d'alcool qui devait être produite ou prise en charge quand la distillation avait lieu au domicile du récoltant. Maintenant la distillation des alcools naturels peut s'opérer en toutes quantités et au gré des intéressés, soit au domicile du bouilleur de cru ou du bouilleur de profession, soit dans les associations coopératives ou syndicales, soit dans les ateliers publics.

2^o Les stocks des récoltants. — Si les récoltants distillent plus de 50 litres d'alcool pur, ils sont soumis à la déclaration et à l'imposition de leurs stocks, sauf s'ils peuvent justifier que ces stocks sont déjà libérés des droits ; si la quantité distillée est inférieure, ils en sont exempts, à moins que la distillation n'ait lieu dans un local communiquant intérieurement avec l'habitation, mais dans ce dernier cas, si la déclaration est exigible, il n'y a pas lieu à imposition.

3^o Périodes pendant lesquelles peuvent avoir lieu les distillations. — Auparavant, ces périodes étaient fixées pour chaque commune par le directeur départemental

chercher sa chaux au four ou à la gare de la décharger directement dans le champ par petits tas distants de 7 à 8 mètres les uns des autres, comme on fait pour le fumier avant les semailles. Une excellente pratique consiste alors à recouvrir hermétiquement de terre ces petits tas pour que la chaux se délite avec une perte par carbonatation réduite au minimum. 15-20 jours plus tard la chaux est délitée et foisonnée. On mélange à la pelle chaux et terre des tas pour faciliter la régularité de l'épandage. Aussitôt celui-ci effectué, on donne un labour pour que la causticité de la chaux qui disparaîtrait rapidement à la surface du sol fasse tout son effet à l'intérieur de la terre arable. Ce labour n'a pas besoin d'être profond, car la chaux a toujours tendance à s'enfoncer dans le sol.

Une autre bonne méthode, mais qui nécessite beaucoup plus de main-d'œuvre, est celle des tombes et des composts. Elle consiste à mettre la chaux en présence d'un mélange de terre et de matières organiques : fumier, pelées de gazon, curures de fossés, feuilles, etc... sous une bonne couche de terre. La chaux donne de l'humide, brûle les matières organiques, comme nous l'avons vu, et laisse un mélange léger très riche en aliments assimilables par la plante, notamment en ammoniac. Les aliments amenés si près de leur point d'assimilabilité ne se perdent pas par les eaux ni dans l'air, si on fait attention à placer le tas dans un endroit sain où l'eau ne le baigne jamais, et si on a soin de boucher toutes les crevasses au fur et à mesure qu'elles se forment dans la couche de terre qui recouvre le compost.

Une pratique déplorable, malheureusement encore assez répandue, consiste à mélanger chaux et fumier avant l'épandage de celui-ci. La matière organique est brûlée très rapidement et la plus grande part de l'ammoniac formée, n'étant pas retenue par une épaisse couche de terre, s'échappe dans l'air en pure perte. Au prix où sont les engrais azotés, c'est un bel exemple de gaspillage. Le fumier, ainsi traité, est prêt à donner un coup de fouet à la végétation, mais rien de plus. Il a perdu la plus grosse part de sa valeur, alors que dans le sol il se serait transformé peu à peu au fur et à mesure des besoins de la plante.

Une tombe, pour bien se décomposer, a besoin de temps et d'humidité. En fait, il faut lui laisser passer un hiver ou l'arroser pendant l'été. Avant de l'utiliser, on la brasse à la pelle pour assurer un mélange complet de la terre, de la chaux et de la matière organique décomposée.

Cette méthode des tombes est tout spécialement recommandée pour les prairies. Le compost rechauffe légèrement les touffes d'herbe, les fait taller, les rajeunit, tout en leur apportant de la nourriture très assimilable.

Les deux systèmes d'épandage ne donnent pas exactement les mêmes résultats :

Dans le premier cas (chaulage direct par petits tas) on distribue de la chaux caustique qui perd sa causticité dans la terre. C'est justement par cette causticité que la chaux agit le plus énergiquement sur les propriétés physiques du sol, qu'elle allège, le réchauffe, le perméabilise, etc... Il est donc à recommander plus spécialement quand, par un véritable chaulage on veut combattre les inconvénients d'une terre trop argileuse.

Le compost, au contraire, ne renferme que de la chaux qui, par son long séjour en tombe avec de la terre et de la matière organique, a perdu sa causticité et s'est transformée en humate et en carbonate. Il agit beaucoup plus par les matières alimentaires que la chaux a rendu assimilables que par sa chaux elle-même.

EPOQUE DE L'EPANDAGE

Printemps ? Automne ? Cela dépend de la culture et du mode d'épandage.

La présence d'un compost n'incommode nullement une plante fraîchement levée. Mais un chaulage direct trop récent peut être nuisible à un semis. La chaux du chaulage direct est caustique et par ce mode d'épandage la dispersion n'est jamais très uniforme. Une petite surface de terre peut avoir reçu beaucoup trop de chaux alors que sa voisine n'a rien eu

du tout. Les plantes naissant dans la partie qui a reçu trop de chaux peuvent être gênées par la causticité et même brûlées. Aussi avec l'épandage direct doit-on chauler quelques semaines avant de semer.

La causticité n'a pas les mêmes inconvénients avec des plantes plus robustes ou plus âgées. Ainsi des plants de choux, rutabagas, betteraves résistent mieux. De plus ces cultures sont beaucoup moins serrées sur le sol que des semis de céréales. Elles auront moins de risque de souffrir d'une répartition irrégulière de la chaux. On peut donc sans inconvénient chauler par épandage direct, et sans le faire d'avance, les terres destinées à recevoir les plantes sarclées. Ce sont d'ailleurs ces plantes qui ont le plus besoin de chaux comme aliment. De plus, les nombreuses façons que reçoit la terre pendant qu'elle porte des plantes sarclées et ensuite après l'enlèvement de celles-ci, en vue des semailles, assurent une parfaite dispersion de la chaux dans laquelle l'humidité de l'hiver joue un rôle important. Le chaulage des plantes sarclées a ainsi l'avantage de les nourrir en chaux, et d'améliorer les qualités physiques et chimiques du sol pour les céréales qui suivront sans que celles-ci aient à craindre la causticité ou l'épandage imparfaitement régulier.

Pour les prairies, si le terrain est très mouillé l'hiver, faire l'épandage au printemps, sinon le faire à l'automne.

QUANTITES DE CHAUX A EMPLOYER

Jadis on chaulait rarement et par grandes masses allant jusqu'à 3.000 et 4.000 kilos à l'hectare. C'était des chaulages de fond. On ne les emploie plus guère que pour mettre en culture des terres tourbeuses ou acides impropres à la culture à leur état naturel et qui ont besoin d'être complètement modifiées.

Maintenant la tendance est d'apporter de la chaux plus souvent, tous les 3 ou 4 ans, et par quantités moyennes. Ce sont des chaulages d'entretien.

On appelle quantités moyennes les doses suivantes :

En terres légères 3-400 kilos par hectare tous les 3-4 ans ;

En terres moyennes 6-800 kilos par hectare tous les 3-4 ans ;

En terres fortes (argileuses) 1.000-1.500 kilos par hectare tous les 3-4 ans.

Ces chaulages d'entretien exigent une mise de fond beaucoup moins considérable et s'ils n'ont pas l'action brutale des chaulages en grande masse, l'effet est plus constant. 3.000 kilos de chaux donnés en 3 fois (1.000 kilos tous les 3 ans) font au total plus d'effet que donnés en une seule fois pour 9 ans. La chaux, nous le savons, a toujours tendance à s'enfoncer dans le sol et à s'enfuir par les eaux de drainage et de ruissellement. Au bout de quelques années la terre arable est lavée de sa chaux. Si on lui en a donné une très grosse quantité, il lui en reste un peu plus longtemps, mais les pertes sont aussi plus considérables les premières années. Si on en donne moins à la fois, les fuites existent toujours, mais moins fortes et les apports plus fréquents viennent refaire la provision de chaux au moment où celle-ci avait disparu.

De plus un apport trop important de chaux brûle en peu de temps tout l'humus et les réserves alimentaires du sol. Les récoltes en sont exaltées pendant quelques années, puis elles retombent beaucoup plus bas qu'avant le chaulage. La chaux, rappelons-le, ne nourrit pas la plante par elle-même. Elle lui fait produire davantage parce qu'elle l'oblige à consommer davantage en mettant à sa disposition, prêtes à être assimilées, les réserves du sol que, sans elle, la plante n'aurait jamais pu absorber si vite. En augmentant les récoltes elle joue le rôle d'agent d'épuisement si on ne fait pas de sérieux apports d'engrais. C'est l'origine du vieux proverbe « la chaux enrichit le père et ruine le fils », et c'est pour cela que dans beaucoup de baux il est interdit au fermier sortant d'employer de la chaux pendant les dernières années de son bail.

EFFETS SUR LES

RECOLTES ET L'ELEVAGE

La plupart des plantes cultivées en terre chaulée ont de suite beaucoup plus belle apparence. C'est particulièrement le cas

de toutes les légumineuses : pois, haricots, fèves, jarosses, trèfle, sainfoin, luzerne. Dans les prés elles prennent la prédominance sur les mauvaises espèces d'herbe et sur les graminées.

Mais toute l'influence de la chaux n'est pas perceptible à vue : la valeur nutritive des végétaux poussés en terre chaulée est considérablement accrue et cela ne se voit pas. Avec la même apparence, sous un même volume, ces végétaux auront beaucoup plus de valeur nutritive que ceux venus sur un sol dépourvu de calcaire. Ce résultat se fera sentir dans la croissance des animaux. Ceux-ci, par la chaux, auront plus de facilité de constituer leur squelette rapidement. Leur précocité sera accrue ce qui est le but de tout élevage perfectionné.

COMMENT ACHETER LA CHAUX

D'abord laquelle choisir ? celle qui, à prix égal, foisonne le plus ; c'est presque toujours de la chaux grasse. Parfois des chaux maigres valent presque des chaux grasses et il y a entre les deux une notable différence de prix.

On vend aussi des menus ou cendrettes. Elles sont très inférieures à la chaux et peuvent ne rien valoir quand elles sont restées trop longtemps à l'air à la porte du four. Alors elles sont entièrement transformées en carbonate et n'ont plus de causticité. On ne devrait les acheter qu'après analyse d'après leur valeur en chaux caustique.

La chaux se vend au volume et au poids. Seul, ce dernier système est à peu près juste. En effet, si l'hectolitre pèse en moyenne 70 à 80 kilos, il peut, suivant la proportion de pierres ou de poussière et le tassement plus ou moins grand, descendre à 45 kilos ou monter à 130 ! Et quand le foisonnement est commencé, les erreurs sont encore bien plus considérables.

R. L.

Ingénieur agronome.

Destruction des mauvaises herbes PAR LE SEL

On a signalé à plusieurs reprises, l'emploi de la Sylvinité pauvre (qui dose jusqu'à 60 o/o de sel marin) pour la destruction des sanves et autres mauvaises herbes dans les cultures d'avoine.

M. Roy, professeur d'agriculture, vient de communiquer à la Société d'Agriculture du Doubs les résultats d'essais, effectués au printemps dernier, avec du sel marin ordinaire.

Voici ses conclusions :

1^o Le sel en dissolution à la dose de 20 o/o en poids, soit 30 kilos de sel par hectolitre d'eau, est un destructeur des mauvaises plantes, aussi énergique que l'acide sulfurique ;

2^o Il convient de l'employer à raison de 12 à 15 hectolitres de solution à l'hectare afin de réaliser un mouillage suffisant ;

3^o Appliqué 3 semaines à 1 mois après le semis et lorsque l'avoine a de 8 à 12 centimètres de hauteur, il permet, à cette dose :

a) de détruire la totalité des ravenelles, sanves, chénopodes, mouron des oiseaux, coquelicots, vesces, etc.

b) de brûler la partie aérienne des renoncules rampantes et des chicorées, retardant de ce fait de plus de 1 mois le développement de ces plantes et leur enlevant par cela même la possibilité de fleurir, l'avoine devant rapidement les étouffer.

Le sel utilisé valant 18 fr. les 100 kilos (à 13 hectolitres de solution à 20 o/o en poids à l'hectare, soit 10 hectolitres d'eau et 300 kilos de sel environ) on arrive à un prix de 54 fr. pour la matière première, soit 60 fr. environ par hectare en y comprenant les frais de main-d'œuvre, d'amortissement, etc.

(Progrès Agricole et Viticole).

après avis du conseil municipal, dorénavant ce soin est confié au juge de paix du canton de chaque circonscription d'exercice.

Lorsqu'une même circonscription d'exercice comprend plusieurs cantons, c'est le juge de paix dont dépend le domicile du chef de service qui doit être appelé à statuer. Toutefois, il ne doit fixer les périodes de distillation que sur propositions des maires, des syndicats agricoles et de bouilleurs, après avis du chef local des Contributions indirectes. Le juge de paix fixe, en dernier ressort, à la date la plus rapprochée du 1^{er} août, le programme des distillations pour toute la campagne (1^{er} août au 31 juillet suivant).

4^e Fruits frais. — Le premier paragraphe de l'article 2 mentionne comme matière distillable, les vins, cidres, poirés, marcs, lies et fruits frais. Jusqu'en 1916 les fruits qui pouvaient être distillés avec le privilège des bouilleurs de cru étaient les cerises, prunes et prunelles provenant exclusivement de la récolte du bouilleur. Les autres fruits en étaient exclus, et leur distillation, non régie par les articles 19, 20 et 22 de la loi du 31 mars 1903 et le décret du 19 août suivant, soumettait le bouilleur aux prescriptions du règlement B.

La loi du 30 juin 1916, par son article 4, avait déjà modifié implicitement cet état de chose en parlant des terrains plantés en vignes ou en arbres fruitiers, mais la dernière loi a consacré cette modification, et il en résulte que, sous le couvert des mots fruits frais, l'Administration des Contributions indirectes admet que les récoltants peuvent désormais distiller tous les fruits frais, comme les abricots, figues, pêches, nûres, etc., provenant de leur récolte sans être considérés comme des bouilleurs de profession.

L'article 3 renferme une innovation qui était demandée depuis longtemps par tous les récoltants au sujet de l'allocation en franchise. Le premier paragraphe est ainsi conçu : « Le tarif de l'allocation en franchise de 10 litres d'alcool pur est accordé à tous les propriétaires, fermiers, métayers, vigneron distillant ou faisant distiller tout ou partie des produits de leur récolte, tels que ceux-ci sont définis par la loi du 31 mars 1903, y compris les débitants de boissons hygiéniques. »

(A suivre.) A. TRUELLE.
(Progrès Agricole).

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Nous n'avons rien à ajouter à notre précédent article inséré dans le bulletin du 1^{er} septembre, si ce n'est la tendance à la hausse des prix du blé, ce qui justifie nos prévisions pour la récolte de notre région, qui est franchement médiocre.

La minoterie achète aujourd'hui 84-85 fr. départ des lieux de production et la tendance très ferme du marché fait prévoir une continuation de la hausse.

(Voir notre article de la première page).

Peut-être verrons-nous, fin courant, le prix de 88 à 90 fr.

Toutes les autres céréales, exception faite des avoines dont la récolte est meilleure, subissent le même mouvement ascendant.

Le tableau des cours du marché de gros ci-contre renseignera nos adhérents sur les prix actuels des différentes céréales à la culture et par wagon complet.

VINS

La hausse s'accroît et la demande est encore plus active pour les vins de 1922.

On cite des ventes de muscadet 1^{er} choix à 230 fr. et même 240 fr. à la propriété.

Pour les gros-plants, des achats récents ont été traités à 100 fr., d'autres à 120 fr. en 1^{er} choix.

Peu de changements pour les 2^e choix.

La récolte pendante, en ce qui concerne les muscadets, ne donnera pas une quantité supérieure à 5 à 6 barriques à l'hectare.

Seule, la bonne qualité du vin pourra jouer un rôle important pour la fixation des prix.

On parle d'affaires amorcées sur la base de 300 fr. à l'anche ?

Nous serons mieux informés sous quelques jours, vers l'époque des vendanges.

Les gros-plants sont généralement assez beaux, on parle déjà d'offres à 90, à 100 fr. à l'anche, fûts de l'acheteur.

Dans l'Est du département, la quantité s'annonce comme sensiblement supérieure à celle de 1922, mais dans les régions grosses productrices, et notamment vers le lac de Grand-Lieu et dans le bas de la Loire, on prévoit une réduction d'un tiers, que la continuation de la sécheresse actuelle ne pourrait qu'accroître.

OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

96. — A vendre : 1^{er} chiots et chiottes « Setter Gordon », très belle origine, 3 mois. Pédigrée ;

2^e Chien « Setter Gordon », 14 mois, commencement dressage. Pédigrée. Essai sur place.

97. — A vendre une pompe à vin cuivre jaune, débit 35 hectolitres à l'heure. Bon état.

98. — A vendre : 1^{er} 25 barriques nantaises chène, vides de vin blanc. Bon état ; 2^e 1 breack wagonnette 6 places, avec ou sans tapissière. Bon état.

99. — A vendre chienne épagneule Laverack, 8 ans, arrête et rapporte parfaitement, ou sa fille 9 mois, dressée pour apporter, sera apte à chasser cette année.

100. — A vendre faute emploi, pulvérisateur américain « Harrow », 12 lames, largeur 2 mètres, avec siège. Etat neuf.

102. — A louer pour la Toussaint 1923, une ferme de 12 hectares, vigne, terre, prés et grand jardin, située aux environs de Vertou.

103. — A vendre 2 coqs Bresse noire, race sélectionnée, amélioratrice de la ponte.

104. — A vendre, beau chien croisé Laverack, 15 mois, nez excellent, arrête, rapporte, dressage incomplet.

105. — A louer à 1/2 fruits pour la Toussaint 1924, 4 hectares de vigne, 5 hectares 1/2 terre et prés, commune de Monnières.

106. — A vendre, 2 coqs Gâtinais et lapins angora blancs.

107. — A vendre deux jolies vaches bretonnes, pleines.

108. — A vendre chien épagneul Pont-Audemer, 6 ans, vigoureux, sain, arrête et rapporte, va merveilleusement à l'eau et au bois. 200 fr. Essai.

109. — A vendre cause achat auto, très bon cheval 7 ans, apte à la voiture et à tous travaux, avec harnais, camion ou petite charrette.

DEMANDES

61. — On demande pour Nort-sur-Erdre un ménage cultivateur-jardinier, femme basse-cour.

62. — On demande ménage jardinier très compétent pour s'occuper, sous la direction du propriétaire, de l'exploitation d'un grand jardin en culture intensive. Pourcentage sur la vente des produits.

63. — Agriculteur, 20 ans de pratique, connaissant toutes cultures, élevage, régie de propriétés, demande place dans départe-

ment Loire-Inférieure ou départements limitrophes pour diriger exploitation.

64. — On demande pour la Limouzinière, aide-vigneron célibataire ou marié, sachant soigner les chevaux, si marié, femme occupée dans le vignoble.

65. — On demande à acheter 2 ou 3 bassets très bons sur lièvres et lapins.

66. — Ménage demande place, le mari, jardinier-vigneron, la femme à la basse-cour.

67. — On demande pour Mesquer, un ménage pour travaux agricoles, appointements et autres avantages.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 14 septembre 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1923	84 à 85	
Seigle	»	60 à 64	
Avoine	»	57 à 58	
Orge	»	59 à 60	
Sarrasin	»	70 à 74	
Son	»	47 à 48	
Fèves	»	76 à 77	

Farine 114 à 115

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	60 » à 65 »
Paille, — — — — —	80 » à 90 »
Foin, les 500 k. en ville	95 » à 100 »
Paille, — — — — —	110 » à 120 »

VINS (prix nominaux)

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1922...	220 à 230
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1922...	160 à 170
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1922...	100 à 120
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1922...	75 à 90

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 13 septembre 1923.

Espèces	Amenes	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	2.004	2.004	3.90	2.85	2.45
Vaches	1.047	1.047	3.84	2.75	2.45
Taureaux	290	290	3.42	2.60	2.45
Veaux	1.220	1.220	5.22	4.60	3.15
Moutons	8.413	8.413	5.40	4.40	3.45
Porcs	2.461	2.461	6.50	6.30	6.10

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	260 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	245 »
Bleu pâle.....	225 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres...	259 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	261 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	70 »
l'estagnon de 5 k.....	35 50
Huile de table extra douce La Dèlicate, l'estagnon de 10 k.....	55 »
l'estagnon de 5 k.....	28 »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	65 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	50 »
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche	75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux	30 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Les 1.000 kilos sur wagon départ	
Poids de l'hectolitre de grosse chaux,	92 à 95 kilos.
Pureté : 90 o/o de chaux pure.	

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.	
57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.	
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.	

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis par le Syndicat
Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin, pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type	
Java.....	108 »
Brisures de riz 1 et 2.....	manque
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos).....	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	66 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.)	66 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque extra blanc.....	manque
Arachides Rufisque blanc.....	80 »
Arachides Rufisque courant.....	manque
Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin logés en sacs de 75 kilos.	

Tourteau de maïs broyé.....	75 »
Manioc en cossette.....	82 »
Manioc en farine fine.....	96 »
Manioc en farine extra-fine.....	100 »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	90 »
Granulé condensé pour volailles...	71 »

Les 100 kilos logés sur wagon.

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou

Aliment mélassé l'« Intensif »..... 45 »

Son mélassé..... 60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine de pays nouvelle sur demande

Avoine d'Amérique..... 67 »

Blé noir..... 80 »

Orge d'Algérie..... manque

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

AVIS. - DROITS D'OCTROI

Presque tous les produits ci-dessus sont grevés de droits d'octroi à l'intérieur de Nantes. Pour obtenir le bénéfice de leur remboursement à la sortie, il faut une expédition de 100 kilos minimum. Nous engageons donc nos adhérents qui nous demandent des tourteaux ou autres produits livrables en sacs de 50 ou 75 kilos, à nous les demander par 2 sacs au moins, autrement nous serons obligés de majorer les prix de vente, de ces droits d'octroi.

VIGNES AMERICAINES



Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

Etabl^s Eugène GIRAULT

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) «-» Téléph. Nos 3 et 0.75

Exposition N° Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours -- Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences

PRIX MODÉRÉS - COMMANDES & EXPÉDITIONS SOIGNÉES

La Maison accepterait Représentant sérieux

C'est aux Pépinières Girault que nous devons nos plus belles grappes.

AGRICULTEURS !

Travail simplifié
Temps gagné

Belle Germination assurée

Si au lieu de chauler ou de sulfater vos semences vous les traitez avec

LA POUDRE SAINT-ÉLOI

Jusqu'ici vous avez employé la chaux ou le sulfate de cuivre. Il vous faut pour cela : des récipients spéciaux, de l'eau chaude, un dosage exact.

Si vous mettez trop de sulfate, vous brûlez le germe ; de même si l'eau est trop chaude. On a vu le tiers de la semence brûlé de cette façon.

Lorsque vous semez à la main, la poussière vous irrite la gorge.

Lorsque vous semez au semoir, vos tubes s'encrassent.

Aucun de ces inconvénients n'existe avec la POUDRE SAINT-ÉLOI

Préparation instantanée à l'eau froide. — Plus de poussière, ni de résidus.

Plus de germes brûlés. — Efficacité absolue.

VINGT ANNÉES DE SUCCÈS — RÉFÉRENCES DE TOUT PREMIER ORDRE.

Prix du Paquet dosé pour 1 hectolitre de semence : 0 fr. 80

EN VENTE : aux bureaux du Syndicat des Agriculteurs, 5, quai Cassard, NANTES et chez les Principaux Epiciers et Grainetiers

DIRECTION ET BUREAUX : n° 13, rue Porte-Côté, BLOIS (Loir-et-Cher)

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ÉCHANGE — RÉPARATIONS

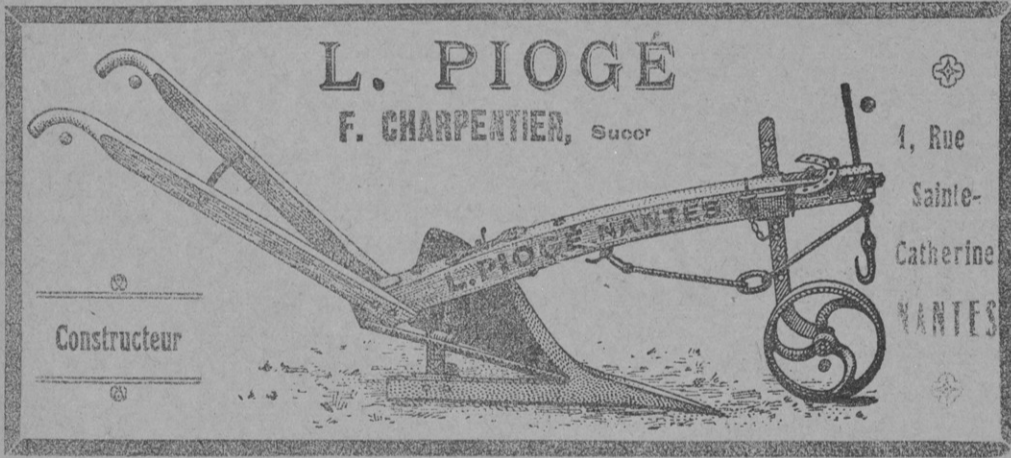
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

MOYENNE ET PETITE CULTURE

Semoirs à charpue, brevetés S. G. D. G.

Semoirs à bras, Sarcloirs, Houes à bras

Irénée TELLIER, Chapelle-Basse-Mer (L.-I.)



L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succr

1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur

VITICULTEURS

Demandez la nouvelle brochure de 160 pages

"LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS"

Adressée GRATUITEMENT sur demande

Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE, "LE LION D'OR", NANTES

Monopole de l'hybride Boiszian

Plants greffés — Producteurs directs
Boutures greffables

GROS - Authenticité garantie - DETAIL
Prix courants adressés franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

VIGNES

J. FOULONNEAU

VITICULTEUR

à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire)

Hydrides de Gaillard, Couderc, Seibel

Castel, Bertille oye, Chevallier, Oberlin, etc

Noah, Othello, Terras, Auxerrois, etc.

Plants greffés — Boutures greffables

Authenticité garantie — Prix réduits

Références dans toute la Loire-Inférieure

Poteaux en pierre

pour Vignes sur fil de fer, franco gare

ALAMBIC COYAC — Nantes

14, rue Beaujour

— SON MODÈLE 1921 —

de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

Pommes de terre Groupe de particuliers est acheteur 4-5 tonnes pommes de terre livrées en un wagon gare Nantes. Belle marchandise loyale et marchande pour consommation hiver. Faire propositions Théophile MOINARD, 82, rue Félibien, Nantes.

Sellerie - Bourrellerie

DUPERTUIS

Successeur de DAULÉE

82, Rue Saint-Clément - NANTES — Téléph. 2.81

ARTICLES DE LUXE ET DE COURSES



30 frs.

à l'hectare

pour votre

AZOTE

vous convient — essayez

NITRAGINE

Cultures Microbiennes

Demandez-nous les lettres des Cultivateurs qui l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris

FABRIQUE de BOUCHONS

d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie

Ancienne Maison H. RICHARD

E. PILLORGET

2, rue Guépin - NANTES (près la place du Don Pasteur)

Chèques Post. Nantes 5640 — Tél. 15.88

Pompes - Tuyaux caoutchouc

Mèches soufrées et tanins

Bondes de Barriques

Bassines - Entonneurs

Colles et Clarifiants pour Vins

Conseils sur les soins à donner aux vins

La C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Assure contre la Mortalité des bestiaux et des chevaux prêtés par l'armée.

Contre la Grêle.

L. Feildel & H. Devorsine

1, Rue Affre - NANTES

Assurances contre l'incendie

Contre les accidents et le vol

Assurance sur la vie

RENTES VIAGÈRES

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties, prix défiant toute concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, domaine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne) téléph. 3. — 60 hectares vignobles et pépinières, commandes et expéditions soignées.

COFFRES-FORTS BAUCAR

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES

Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes de Coffres-Forts



PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :

DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Maillard

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX → BAISSÉ DE PRIX

UNIVERSAL SENSACHEUR TRIOU 600 frs 75 frs FRANCO
RAPPORTE 20 Frs PAR JOUR
ÉTABLISSEMENTS TRIOU à MONTGERON (S.-&-O.)